

23/11/2011

---

## Communiqué de presse CPU CGE CDEFI

### Un courrier du Premier Ministre permet de clarifier la situation des diplômés étrangers

---

La Conférence des Présidents d'Université (CPU), la conférence des Grandes Ecoles (CGE) et la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI), remercient le Premier Ministre et les Ministres qui y ont contribué pour les éclaircissements apportés par le courrier du 22 novembre qui leur a été adressé, relatif aux diplômés étrangers et à l'application de la circulaire du 31 mai 2011. Il permet de dissiper les malentendus et les inquiétudes que certaines interprétations et modalités d'application avaient pu faire naître parmi les établissements, les étudiants et diplômés étrangers ainsi qu'auprès des entreprises qui souhaitaient les recruter.

Rappelant les objectifs de rayonnement international de nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche, de compétitivité des entreprises nationales, et de maîtrise de l'immigration visées par le Gouvernement, le Premier Ministre a tenu à préciser qu'en application de l'article L.311-11 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, tous les étudiants étrangers diplômés titulaires au moins d'un diplôme de niveau Master peuvent demander à bénéficier de l'autorisation provisoire de séjour afin d'acquérir en France une première expérience professionnelle, sans que la situation de l'emploi leur soit opposable et sans qu'il y ait lieu, par conséquent, de tenir compte de la liste des métiers « en tension ».

Une réunion organisée ce jour avec les trois conférences, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, et celui du Travail, de l'Emploi et de la Santé a permis de constater que le processus de résolution des situations individuelles présentées aux préfets était bien engagé et avait produit des premiers résultats importants. Les trois conférences veilleront à ce que le nouvel éclairage apporté par le courrier du Premier Ministre permette de régler les situations encore en suspens et celles qui viendraient à se présenter – et surtout de rassurer et d'encourager les étudiants étrangers à venir effectuer leurs études supérieures en France.